



FICHE N°1

La Protection des Joueurs et de leur Intégrité Physique



FICHE N°1

La Protection des Joueurs et de leur Intégrité Physique

Comme pour les saisons passées, la politique technique de la C.R.A. portera une attention toute particulière **sur la protection de l'intégrité physique des joueurs**. Cette protection ne pourra s'affirmer qu'avec un discernement et une détermination affichée du corps arbitral breton tant dans les messages transmis par la C.R.A. et les C.D.A. que par les décisions prises sur les terrains par les arbitres.

Les actes mettant en danger l'intégrité physique des joueurs n'ont pas changé ou très peu évolué :

- **les semelles basses ou hautes**, un acte défensif du pied, du haut vers le bas, tout en restant en position debout : Acte de défense devenu le plus répandu sur les terrains depuis plusieurs saisons.
- **les tacles par derrière, de face, latéraux** connus et appréhendés par tous aujourd'hui. *Il est apparu depuis quelques saisons des tacles « en ciseau » qui engagent et impactent considérablement l'intégrité physique des joueurs.*
- **les coudes comme arme ou outil**, de plus en plus utilisés comme geste de défense pour lutter avec un adversaire pour la possession du ballon. Geste très souvent utilisé lors des duels en hauteur, mais également sur des duels au sol dans une recherche de protection et de conservation du ballon.





FICHE N°1

La Protection des Joueurs et de leur Intégrité Physique

Dans un souci permanent de recherche d'uniformité, tant dans la lecture que dans la décision, la C.R.A. rappelle les principaux outils de jugement en posant les questions suivantes :

- *Y a t-il un geste non maîtrisé ?*
- *Y a t-il une intensité disproportionnée ou inconsidérée dans l'acte de défense ?*
- *Y a t-il un excès d'engagement avéré comme prévu par la loi 12 ?*
- *Y a t-il un impact ou un contact pouvant générer un traumatisme ou une blessure potentielle ?*

Ces questions et les réponses apportées offrent à l'arbitre des critères d'aide à une décision uniforme et ainsi acceptée.

Aux questions posées, il est essentiel d'y associer des images, des situations vécues, car la position, l'angle de vue, la collaboration, sont également des critères décisionnels déterminants.



FICHE N°1

La Protection des Joueurs et de leur Intégrité Physique

☞ Partant sur ces différents principes d'analyse et de lecture du geste, nous pouvons élaborer une règle disciplinaire.

☞ Cette règle mettra un focus tout particulier sur la zone d'impact tant sur les semelle que sur les tacles.

☞ Ce graphique permet d'obtenir une image plus précise des attentes sur le plan disciplinaire. Il ne faudra toutefois pas négliger les notions d'intensité et de force du geste réaliser sur les différentes parties du corps de l'adversaire.



SEMELLES BASSES



Semelle classique, par un geste de haut vers le bas avec objectif le pied de l'adversaire. Seul objectif du fautif, imposer une force physique dans le duel en écrasant le pied de l'adversaire. On peut également appeler ce geste le « pied sur pied ».

Ce geste effectué sans puissance, sans force et surtout sans conséquences sur l'adversaire sera généralement sanctionné d'un avertissement.



Semelle considérée comme un acte grossier avec une ferme volonté de mettre en danger l'intégrité physique de l'adversaire, par négligence, imprudence et excès de combativité non maîtrisé.

L'intensité du geste et l'impact du contact sont deux paramètres qui nécessitent une exclusion. Outil d'aide à la décision : Tout impact au-dessus de la cheville avec une flexion anormale constatée.

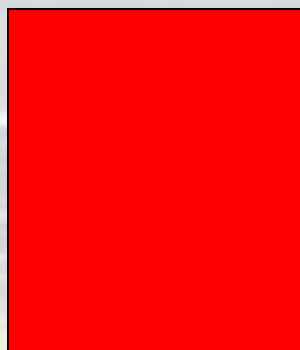
SEMELLES HAUTES



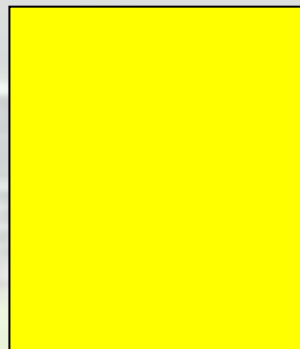
Semelle considérée comme un acte grossier avec une ferme volonté de mettre en danger l'intégrité physique de l'adversaire, par négligence et imprudence.

Critères MAJEURS : L'IMPACT et l'INTENSITÉ

Une vigilance sera portée sur tout geste impactant la partie supérieure : Genou - Poitrine - Tête – Nuque - Dos



Une autre catégorie de semelle peut apparaître durant une rencontre. La Semelle dite « du footballeur ». Alors qu'un joueur tente de jouer normalement le ballon, son pied vient heurter le visage de son adversaire. On peut considérer ce geste inconsidéré et donc le sanctionner d'un avertissement. L'arbitre restera vigilant quant à l'intensité et quant aux conséquences de ce geste. Une sanction plus grave pouvant être, dans ce cas, administrée le cas échéant.

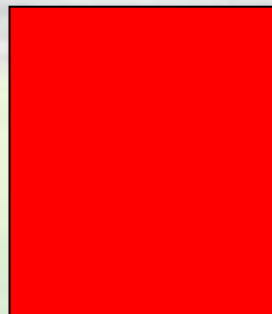


LES TACLES

Tacle lancé, non maîtrisé avec mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire par excès de combativité quel que soit l'objectif recherché.

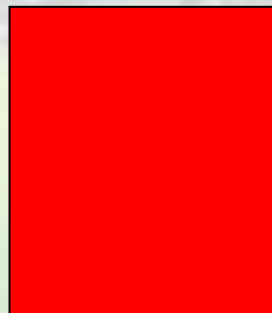
Tacles lancés, de face, latéral, par derrière mettant en danger l'intégrité physique de l'adversaire.

Compte tenu de la vitesse, de l'impact ou de l'intensité, ces actes seront considérés comme des fautes grossières.



LES TACLES – suite

Il est apparu depuis quelques saisons des tacles « en ciseau » qui engagent et impactent considérablement l'intégrité physique des joueurs. L'arbitre devra être extrêmement vigilant sur le caractère de dangerosité de ce type de geste. Certes, il y a peu de vitesse et d'intensité, mais les conséquences pour l'adversaire peuvent être significatives. De plus, il ne s'agit plus d'un geste technique ou d'une quelconque recherche ou volonté de jouer le ballon. Une sanction disciplinaire forte devrait dans la plupart des cas être administrée.



LES COUDES

Les coudes restent des actes de défense très utilisés sur des duels aériens. L'utilisation des coudes comme un outil, destiné à apposer son avant bras sur la tête de l'adversaire est une conduite antisportive, mettant en péril l'intégrité physique de l'adversaire.



L'utilisation des coudes comme une arme par un coude saillant et un mouvement du coude vers l'adversaire sera considéré comme un acte grossier.



FICHE N°1

La Protection des Joueurs et de leur Intégrité Physique



FICHE N°1

La Protection des Joueurs et de leur Intégrité Physique



Fin de la Fiche N°1

La Protection des joueurs et de leur intégrité physique